

l'hospice Saint-Joseph. Pour bien marquer le but charitable de ce bazar, la présidente, M^{me} Chs. S. Rodier et les dames patronnesses avaient prié Mgr de Montréal de daigner bénir cette inauguration.

Se rendant à cette pieuse demande, Sa Grandeur, accompagnée de M. l'abbé Emard et de M. l'abbé Deschamps, chapelain de l'hospice et escortée des sœurs de la communauté, des dames patronnesses et d'un grand nombre d'invités, a béni les tables du banquet et la salle où sont exposés les magnifiques objets mis en vente. Sur le passage de Sa Grandeur les invités s'étaient agenouillés et ont reçu sa bénédiction.

Le dîner auquel environ deux cents convives ont pris part, était des plus recherchés ; il fait le plus grand honneur aux organisatrices dont le zèle a bravé toutes fatigues.

Les orphelines par plusieurs morceaux de chant, ont témoigné aux convives leur sympathique reconnaissance.

Ce bazar aura certes un grand succès, car l'œuvre qu'il est appelé à secourir est excellente et tout le monde aura à cœur de prouver aux bonnes Sœurs Grises combien on leur est reconnaissant des soins incessants et maternels qu'elles prodiguent à ces intéressants enfants.

Que de remerciements ne doit-on pas aussi à ces dames patronnesses qui font le bien avec tant de dévouement et d'abnégation.

Pendant la neuvaine de saint François-Xavier qui aura lieu aux jours indiqués à la seconde page, et qui sera prêchée par un R. P. Rédemptoriste, les personnes qui assistent à cinq exercices, peuvent gagner l'indulgence plénière, pourvu que s'étant confessées avec une vraie contrition et ayant fait la sainte communion, un des jours de la neuvaine ou dans un des quinze jours qui la suivent, elles prient aux intentions du Souverain Pontife.

De plus, toutes les personnes qui assistent aux deux exercices du même jour, peuvent gagner l'indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Enfin, une indulgence de cent jours est attachée à l'assistance à chaque exercice. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

N. B.—Les personnes malades pourront gagner l'indulgence de la neuvaine en récitant pieusement, chacun des neuf jours, quelque prière à la maison, ou en faisant quelque œuvre imposée par le confesseur.

Sa Sainteté Léon XIII, sur la demande et par l'entremise de Mgr l'archevêque de Québec, a bien voulu donner une médaille d'argent et une médaille de bronze, comme récompenses destinées à encourager l'étude de la philosophie, au séminaire de Chicoutimi. Les deux médailles, frappées à l'effigie de Léon XIII, seront remises, à la fin de l'année scolaire, aux deux élèves de la seconde